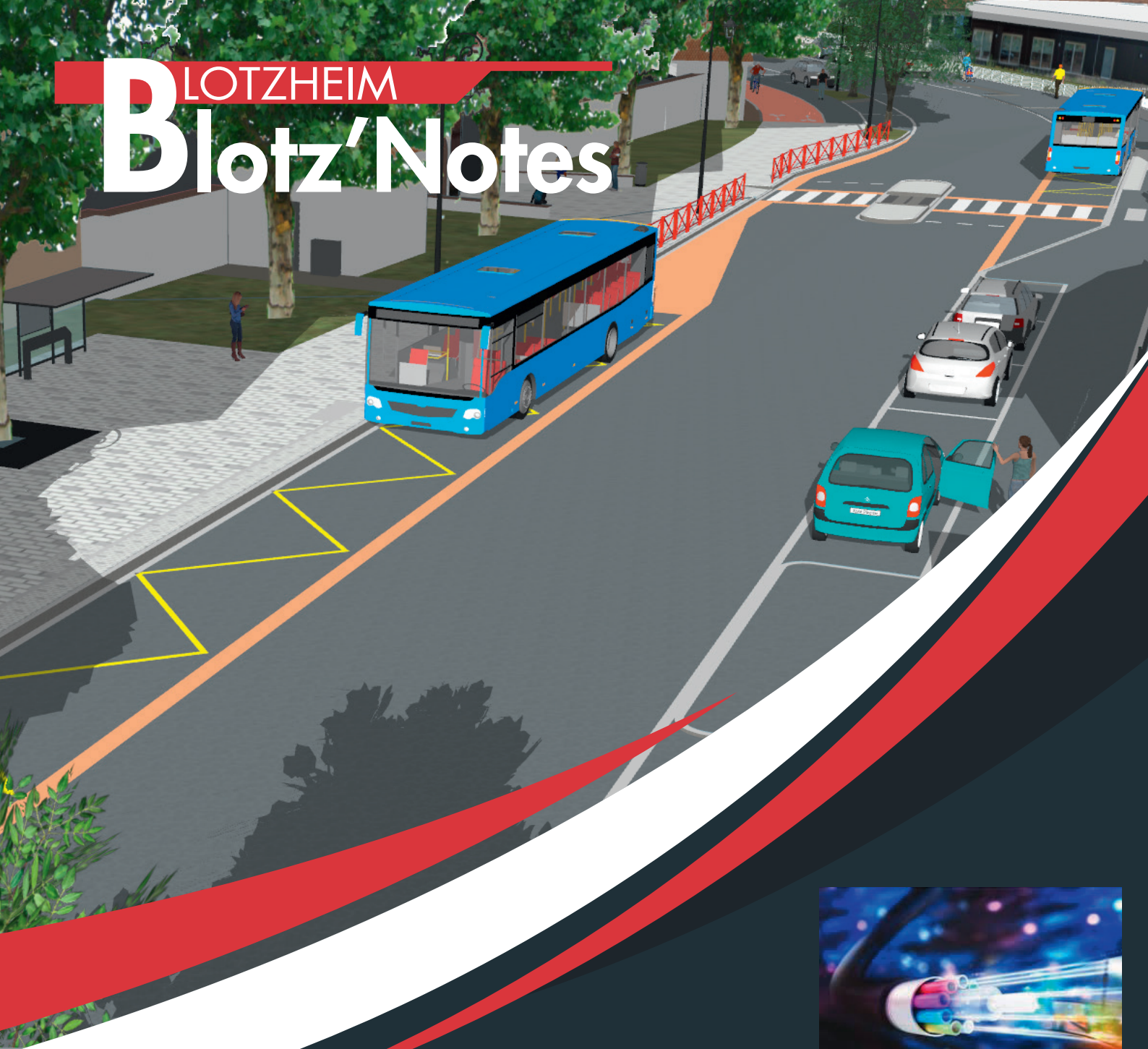


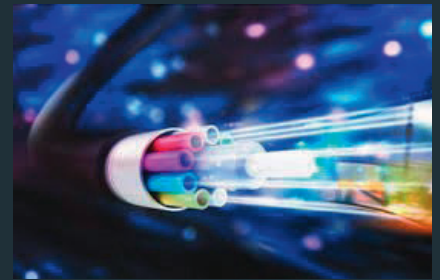
LOTZHEIM Blotz'Notes



04 BUDGET 2021



11 JEUNESSE



13 INFOS

Mairie de Blotzheim

Tél. 03.89.68.40.09
 Fax 03.89.68.49.06
 mairie@blotzheim.fr

Horaires d'ouverture:
 Lundi: 9h-12h / 14h30-18h00
 Mardi, mercredi, jeudi: 9h-12h / 14h30-17h30
 Vendredi: 9h-12h / 14h30-17h00

Site Internet : <http://www.blotzheim.fr>

Permanence de la municipalité
 (et sur RDV)

Le Maire: mardi matin et jeudi après-midi

Les adjoints:

M. Lucien GASSER: le lundi de 15h30 à 16h30
 Mme Sandrine SCHMITT: le jeudi de 10h30 à 11h30
 M. Yves MAURER: le vendredi de 10h30 à 11h30
 Mme Corinne STIMPFLING: le mercredi de 10h30 à 11h30
 M. Pierre STOFFELBACH: le mardi de 10h30 à 11h30

Bâtiments Communaux

Bibliothèque municipale	03.89.68.91.28
Centre multi accueil	03.89.68.91.30
Périscolaire « Les Mikados »	03.89.68.43.69
Périscolaire « Les Oustitis »	03.89.40.15.45

Enseignement

Ecole primaire Jules Ferry	
- maternelle Jeanne d'Arc	03.89.68.45.30
- élémentaire Schweitzer	03.89.68.40.60
Collège des Missions	03.89.68.42.42



Sommaire

3	Le mot du Maire	13	Infos
4	Budget 2021	16	Sich isetza fer d'Sprooch
9	Taxes locales	17	Etat civil
10	Environnement	18	Anniversaires remarquables
11	Jeunesse	19	Numéros utiles



Chers Blotzheimois et Blotzheimois,

Nous vivons une période de changements que personne n'avait prévu.

La pandémie, les violences urbaines, les difficultés de logement, les inégalités ont poussé de nombreux habitants de métropoles à déménager dans les villes moyennes et dans les campagnes.

Après un exode de 12 millions de personnes des campagnes vers les villes en moins de 2 siècles, il semblerait qu'une nouvelle tendance se profile. En 2017, le solde migratoire s'est pour la première fois inversé à Paris avec plus de départs d'habitants que d'arrivées, contredisant ainsi les démographes qui ne prévoyaient pour les prochaines décennies qu'un accroissement de population dans les mégapoles.

La pandémie de la Covid-19 a changé nos habitudes mais également nos mentalités. Les citoyens sont de plus en plus nombreux à aspirer à une vie plus rurale, plus authentique, plus saine et plus humaine.

Blotzheim bénéficie de tous ces atouts et tout le monde s'accorde à dire qu'il fait bon vivre chez nous.

Cependant, pour « bien » vivre ensemble, il est nécessaire de se respecter mutuellement, de favoriser le dialogue, le bon voisinage, l'entraide, la compréhension. Nous vivons dans un environnement de diversité sociale et culturelle ou nous devons respecter les règles de vie en collectivité dans un désir de paix et d'apaisement, mais également bien connaître les règles en vigueur dans notre commune (certaines seront d'ailleurs rappelées dans ce bulletin).

La ville de Blotzheim s'est dotée d'un service de police municipale pour effectuer des missions de prévention, de surveillance du bon ordre afin d'assurer la tranquillité et la sécurité de ses habitants et veiller à la salubrité publique.

Autant de missions qui incombent au maire.

En effet, le maire est garant de la tranquillité publique au sein de sa collectivité dans le cadre de ses prérogatives en matière de police administrative générale et spéciale.

Il est également garant de la salubrité, d'exécuter et de faire exécuter les règles sa-

nitaires surtout en ces temps de pandémie. Comme vous le savez, j'ai été contraint de fermer certains lieux publics (bâtiments, parcs, ...) afin de protéger la population car certains ne respectaient pas les règles en vigueur.

Il n'est jamais réjouissant de devoir rappeler à l'ordre. Il serait tellement plus agréable de pouvoir compter sur le civisme de tous sans exception.

Cependant, certains ne l'entendent pas de cette façon et il m'appartient de vous protéger tous du mieux possible.

Le civisme est l'affaire de tous et nous devons tous nous sentir concernés. Rien ne peut remplacer la responsabilisation de chaque citoyen.

Aussi, pour un meilleur vivre ensemble, il est important que chaque habitant soit respectueux des autres.

Merci de faire preuve de civisme, l'ensemble des habitants n'en vivra que mieux à Blotzheim! ■

Votre Maire,

Jean-Paul MEYER

BUDGET 2021

Le budget 2021 présente un caractère inédit et exceptionnel sans comparaison avec la continuité des années précédentes. Au moment du vote du budget, alors que la France était dans son troisième confinement, il n'était pas possible de se projeter, surtout en ce qui concerne l'ouverture du casino qui représente la plus grosse part des revenus de la

commune. Aussi bien, le présent budget a été établi sur des bases prévisionnelles bien moroses. Mais malgré tout, il reflète le caractère d'une commune qui continue, malgré l'adversité, à veiller à une maîtrise à tous les niveaux des dépenses au service du bien-être de la population. ■

En section de fonctionnement, les dépenses et recettes sont équilibrées à 9.088.350 €

Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement:	Réalisations 2020	Prévisions 2021	% variation
Charges à caractère général	1.876.894 €	2.150.000 €	14,55
Charges de personnel	2.404.042 €	2.650.000 €	10,23
Virement à la section d'investissement	848.500 €	207.350 €	-75,56
Atténuation de produits (F.P.I.C.)	329.184 €	354.000 €	7,54
Autres charges de gestion courante dont 657358 (reversement SIVU)	3.491.406 € 3.009.520 €	3.289.300 € 2.625.000 €	-5,79 -12,78

NB : ce tableau ne retrace que les lignes les plus importantes du budget

➤ Accroissement contenu des **charges à caractère général** (coût de fonctionnement de tous les services municipaux, réseaux divers, bâtiments communaux, etc..) dans un contexte de poursuite des efforts pour un service public de qualité, d'entretien durable de la commune et de ses équipements et de la gestion des deux périscolaires.

Cette année, outre les augmentations normales des tarifs des prestataires de services, la commune doit faire face à l'obligation de nettoyages supplémentaires des bâtiments communaux, dans le cadre des gestes barrière, à savoir deux fois par jour en ce qui concerne les bâtiments scolaires, 1 fois par jour pour tous les autres bâtiments ouverts, augmentant d'autant les charges de maintenance de plus de 25.000 €.

Nouveauté 2021 : la commune loue un bâtiment dédié à la police municipale pour 12.000 € environ par an ;

➤ Accroissement des **charges de personnel** en 2021 pour faire face :

- À la création de la police municipale avec l'arrivée d'un agent dès le 1^{er} mars 2021 ainsi qu'à l'engagement d'un second policier municipal au courant du 2^{ème} semestre ;
- À la hausse régulière des charges patronales, la pérennisation de l'agent à mi-temps mis à disposition de la directrice de l'école élémentaire du fait de la lourdeur de ses tâches administratives, la revalorisations des indices dans le cadre du « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (P.P.C.R) mis en place depuis 2017, la revalorisation réglementaire du régime indemnitaire en 2021 ;

- Stabilité des **atténuations de produits** : la péréquation horizontale, soit le FPIC (ponction de l'Etat reversé à des communes défavorisées sur le plan national), reste malgré tout une charge importante pour la commune, toutefois son montant ne devrait pas évoluer de manière significative ;
- Baisse relative des **autres charges de gestion courante**, pour tenir compte notamment de la

baisse du montant reversé au Syndicat Intercommunal Blotzheim, Mulhouse et Saint-Louis sur les prélèvements communaux au titre des jeux du casino pour 2021 eu égard à sa fermeture depuis le début de l'année ;

- Le **virement à la section d'investissement** prévisionnel est diminué des ¾. De ce fait, les capacités prévisionnelles d'autofinancement des investissements de 2021 sont réduites d'autant.

Recettes de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	Réalisations 2020	Prévisions 2021	% variation
Produit services/domaines	1.077.122 €	1.217.700 €	13,05
Impôts et taxes dont produits casino	3.469.867 € 705.517 €	3.507.100 € 600.000 €	1,07 -14,96
Dotations, subventions & participations dont subvention SIVU	858.817 € 615.820 €	800.000 € 505.800 €	-6,85 -17,87
Autres produits gestion courante dont revenus casino	4.039.415 € 4.013.361 €	3.523.550 € 3.500.000 €	-12,77 -12,79

NB: ce tableau ne retrace que les lignes les plus importantes du budget

- **Produit des services/domaines** : stabilité des tarifs et des droits d'occupation, les recettes notamment des périscolaires devant normalement revenir au niveau de ceux de 2019 ;
- **Impôts et taxes** : avec la disparition de la taxe d'habitation en 2021, la taxe foncière deviendra majoritaire au sein des recettes fiscales liées à la propriété immobilière. A ce titre, le conseil municipal a voté cette année uniquement le taux du foncier bâti (TFPB) et du foncier non bâti.

Sur des bases d'impositions prévisionnelles de 5.814.000€ et un taux communal de 28,50%, un produit escompté d'un ions prévisionnelles de 95.100€ et un taux de 64,45%, un produit d'un montant de 61.292€ est attendu.

D'autre part, il est prévu un maintien des attributions de compensations pour la taxe pro-

fessionnelle par Saint-Louis Agglomération, 532.660€, qui représentent encore 15% de ce chapitre.

Les dotations, subventions et participations diminueront compte tenu notamment de la baisse des dotations de l'Etat.

- **Dotations, subventions & participations** : la majeure partie de ces ressources provient d'une subvention de fonctionnement octroyée par le SIVU ;
- **Autres produits gestion courante** : fixation prudentielle des résultats du casino à 3.500.000 €. Ces revenus, représentant depuis plusieurs années plus de 45% des recettes communales avant 2020, sont la véritable variable d'ajustement de la section de fonctionnement en 2021, et en corolaire celui de la section « dépenses d'investissement ». ■

En section d'investissement, les dépenses et recettes sont équilibrées à 6.379.715,71€

Dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissement: 6.379.715,71 €		
Remboursement d'emprunts	628.510,00 €	9,85%
Travaux	1.918.850,00 €	30,08%
Génie Civil	2.536.400,00 €	39,76%
Autres investissements	1.295.955,71 €	20,31%

Une vision prospective des projets en section d'investissement en corrélation avec les impacts directs sur la situation financière et budgétaire de la collectivité devra être menée afin de surmonter les remous de cette crise sanitaire.

Pour ce faire, il conviendrait que les taux de l'épargne brute et ceux de l'épargne nette reviennent en 2021 au niveau de ceux de 2018 avec la dissipation espérée des effets de la crise sanitaire.

Plus globalement, l'objectif prioritaire pour 2021 est la poursuite de la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement avec la nouvelle équipe municipale ainsi que d'une politique ambitieuse au service du territoire et de ses habitants.

En 2021, les actions de la commune vont porter sur trois pôles pour un montant total de l'ordre de 4.455.250 € (dont 3.413.190 € de reports de 2020).

Environnement et développement durable:

➤ D'ici fin 2021, les 2/3 des ampoules des candélabres du ban communal seront remplacés par des ampoules LEDS pour un montant total de 403.000 €. Nous percevons une aide de 98.544 € de Saint-Louis Agglomération et 25.000 € du Syndicat d'Electricité du Haut-Rhin;

- 444.000 € seront investis à l'école maternelle Jeanne d'Arc pour la rénovation de la charpente (poutres abimées suites à des infiltrations d'eau), l'isolation des combles et la pose de nouvelles tuiles et de nouveaux panneaux photovoltaïques pour la revente d'électricité et pour de l'auto-consommation;
- 72.000 € sont prévus pour la réfection de chemins ruraux.

Actions de maintenances, d'accessibilité des bâtiments communaux, aménagements de voiries et renouvellements d'équipements :

- Plusieurs projets en cours seront finalisés cette année. Pour ne citer que les plus importants, il s'agit du programme de voirie 2020 qui a été décalé en 2021 suite à la crise de la Covid (1.145.500 €) et les travaux d'accessibilité du foyer Saint-Léger (440.000 €);
- Le programme de voirie 2021 avec le réaménagement de la rue de l'Expansion et la sécurisation du croisement rue des Vignes – rue du Ruisseau pour 440.000 €;
- La rénovation du toit du foyer Saint-Léger pour 95.000 € dans la continuité des travaux en cours;
- 770.000 € pour toutes les dépenses pouvant intervenir au cours d'une année: bâtiments,

espaces publics et mobiliers urbains, matériels de transport, matériels de bureau, informatique, agencements divers ;

- Un peu plus de 500.000 € sont prévus au budget pour des achats de terrains.

Plan pluriannuel pour la construction de nouveaux équipements

Les études ont été lancées pour la construction de 3 bâtiments dédiés à la section locale des sapeurs-pompiers, l'amicale des pompiers et la Croix-Rouge. 300.000 € sont prévus au budget de cette année pour ces projets.

Recettes d'investissement :

Recettes d'investissement: 6.379.715,71 €		
Résultats	3.900.044,71 €	61,13%
Prélèvements	207.350,00 €	3,25%
Dotations	350.000,00 €	5,49%
Subventions	707.121,00 €	11,08%
Autres recettes	685.200,00 €	10,74%
S.I.V.U. *	530.000,00 €	8,31%

* Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du casino

Les recettes d'investissement proviennent :

- du fonds de compensation de la TVA pour **200.000 €**, en forte baisse par rapport aux années précédentes suite à des dépenses d'investissement 2020 stoppées et/ou reportées sur 2021 du fait de la crise sanitaire ;
- de la taxe d'aménagement estimée à **150.000 €** ;
- de l'amortissement des immobilisations pour **270.200 €** ;

- des résultats du budget 2019 pour **3.900.044,71 €** (destinés à financer 91% des reports des dépenses d'investissement 2020) ;
- de la vente de terrains pour **415.000 €** (rue des Bois Moulés lors d'une mise en vente par adjudication ; rue de l'Industrie) ;
- du virement de la section de fonctionnement pour **207.350 €** (autofinancement) ;
- de Fonds de concours du SIVU pour **530.000 €** ;
- de diverses subventions pour un montant total de **250.000 €**. ■

Les montants et chiffres présentés dans ces pages représentent les engagements les plus importants, notamment en ce qui concerne les dépenses d'investissement. Vous pouvez trouver des informations plus précises dans le rapport d'orientation budgétaire (D.O.B.), soumis au conseil municipal le 20 mars, sur le site internet de la ville.

Les conséquences de la Covid-19 sur les finances 2020

Les pertes de recettes liées à la fermeture du casino pendant quatre mois et demi se sont montées à **546.000 €**. S'y rajoutent environ **200.000 €** de manque à gagner suite à la fermeture des différents services, entre autres les périscolaires, et l'annulation de toutes les locations des salles communales.

Se rajoute à cela des dépenses supplémentaires, de mars 2020 à mars 2021, de plus de **31.000 €** en achats de fournitures pour la mise en place des protocoles sanitaires dans nos structures (mairie, écoles, périscolaires, ...) et **23.000 €** pour les net-

toyages supplémentaires, dont les écoles deux fois par jour.

Parallèlement, des économies d'environ **75.000 €** ont été réalisées suite à l'annulation de toutes les manifestations soutenues financièrement par la commune. Une grande partie de cette somme, **65.000 €**, a été redistribuée sous forme de subventions aux associations pour pallier les manques à gagner engendrés par l'absence de toute manifestation entre mars 2020 et février 2021. ■

L'épargne Brute et l'Epargne Nette

Epargne en €	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Epargne Brute	1.712.530 €	1.802.770* €	1.275.451 €
Epargne Nette	1.124.212 €	1.206.958 €	656.786 €

*Recettes exceptionnelles de 387.450 € dans le cadre de ventes de terrains

Suite à la baisse significative des revenus du casino nous avons enregistré des baisses de l'épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) de 29,5% et de l'épargne nette (épargne brute moins le capital des em-

prunts) de 45,6%. Il en résulte une baisse de la marge de manœuvre financière de la commune et de la capacité réelle d'autofinancement (CAF) des investissements de la commune pour 2021 et par extension pour 2022 si la situation devait perdurer. ■

La dette communale

	31.12.2019	31.12.2020
Dette globale en €	6.230.000 €	5.742.163 €
Taux moyen en%	2,54	2,23

Les charges financières représentent 1,62% des dépenses de fonctionnement, tout comme les années précédentes. Au 31.12.2020, le taux moyen de la dette est estimé à 2,23% pour une durée résiduelle de 9,1 années. La dette dont le risque global est presque inexistant est répartie pour 96,77% d'emprunts à taux fixe (niveau 1A selon la Charte de Bonne Conduite «CBC») et 3,23% d'emprunts à taux variable.

Fin 2020, le ratio de désendettement est de 4,5 années ce qui reste bien en dessous du seuil des 12 ans. Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).

Cette situation encore favorable pourrait offrir à la commune si besoin des possibilités supplémentaires de recourir à l'emprunt dans l'avenir. ■

Taxes locales

Depuis 2020, 80% des foyers ne paient plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20% restants, l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

A partir de 2021, pour compenser la perte des recettes de la taxe d'habitation, la part de taxe foncière sur le bâti (TFPB) affectée jusqu'alors aux Départements revient aux communes, ce qui conduit à spécialiser la TFPB au profit du bloc communal. Sur cette base, la commune pourra exercer à compter de cette année son pouvoir de taux en matière de TFPB et à compter de 2022 son pouvoir d'exonération et d'abattement dans les conditions de droits communs.

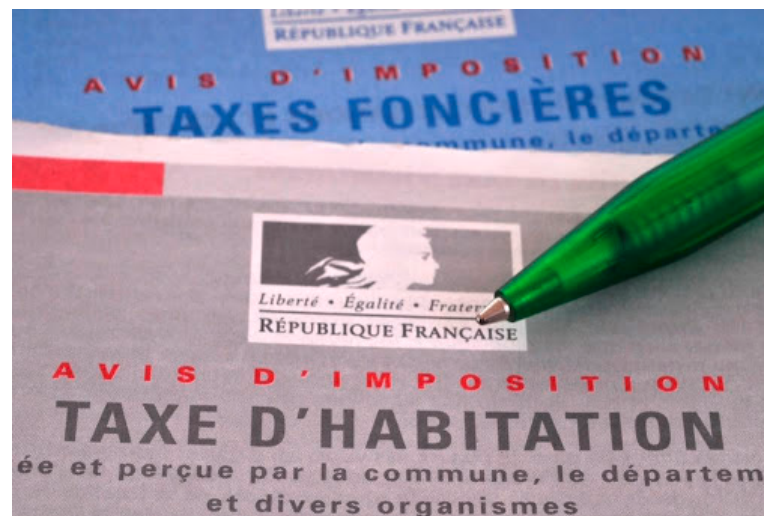
Jusqu'en 2020, le taux de la taxe communale sur le foncier bâti était de 14,71%. Il convient d'y rajouter cette année le taux Départemental, qui était de 13,17%, ce qui nous ramène à un nouveau taux de 27,88%.

La suppression de la taxe d'habitation entraîne pour Blotzheim, malgré la récupération de la part de taxe foncière sur le bâti (TFPB) affectée jusqu'alors aux Départements, un manque à gagner d'environ 446.766 €. Pour rappel, jusqu'en 2020, l'Etat reversait aux collectivités l'intégralité des sommes non perçues de la taxe d'habitation (y compris les sommes dégrévées).

A compter de 2021, cette compensation de la taxe d'habitation par l'Etat est supprimée et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales entre en vigueur.

Afin de garantir aux communes une compensation égale à l'euro près du montant de la taxe d'habitation sur la résidence principale supprimée, un mécanisme neutralisant les « sur- » ou « sous-compensations » sera mis en place.

Blotzheim, commune sous-compensée, va ainsi bénéficier d'un coefficient correcteur de 1,269438.



Or, de manière à anticiper une non-compensation future par l'Etat comme ce fut le cas lors de la suppression de la taxe professionnelle au profit des communes, le taux du foncier bâti a été porté à 28,5% au lieu de 27,88%, de manière à sécuriser les recettes fiscales à venir.

Il est à noter que les taux fiscaux communaux n'ont pas subi d'augmentation depuis 2012.

Le taux de la taxe sur le foncier non-bâti reste inchangé à 64,45%.

Revalorisation des bases fiscales :

Cette revalorisation annuelle des valeurs locatives entraîne une hausse des impôts locaux proportionnelle à l'inflation. Depuis 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives correspond au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté au mois de novembre. Après une hausse de 2,2% en 2019 puis de 1,2% en 2020, cette formule de calcul est nettement plus avantageuse cette année puisqu'elle fait apparaître une progression limitée à +0,2%. ■

Taux 2021 des taxes locales :

Taxe foncier bâti :	28,50 %
Taxe foncier non bâti :	64,45 %

La forêt communale

Le conseil municipal est régulièrement amené à se prononcer sur la gestion de la forêt communale.

Pour permettre aux nouveaux conseillers d'avoir une connaissance de la localisation des 7 parcelles communales, des essences d'arbres présentes sur ces parcelles, des maladies qui touchent actuellement la forêt, de la régénération et des différents animaux, Francis Carnet, conseiller délégué, a proposé une promenade découverte en famille qui s'est déroulée le dimanche 4 octobre avec une météo clémente.

La commune de Blotzheim s'étend sur 1 460 hectares dont environ 230 hectares de forêt. La forêt communale représente près de 60 hectares, 53 hectares étant exploités par l'ONF pour le compte de la commune (lieu-dit « Schneckenberg », à la limite avec Bartenheim).

La commune possédait cette forêt avant la Révolution Française, des bornes portent l'écusson de la commune avec le millésime 1777. On pense que les droits de propriété ont été acquis au cours du Moyen-Age.

L'ONF (Office National des Forêts) a établi un plan sur vingt ans (2005 à 2024). En accord avec la commune et conformément au plan, l'ONF procède à des abattages ainsi qu'à la vente des grumes, le produit permettant de participer aux dépenses liées à l'entretien de la forêt. Les couronnes des arbres, après évaluation par l'ONF, sont vendues à des particuliers qui viennent les débiter et les évacuer.

Les essences principales, dans la partie de « peuplement régulier » sont le chêne sessile ou chêne rouvre (30%), le frêne (25%), les feuillus durs (robinier, charme, orme, tilleul, 21%), et les érables (20%), les hêtres ne représentant que 2%.

Depuis plusieurs années nous sommes confrontés à deux problématiques :

- Des difficultés de régénération du chêne, dues en particulier à une forte dynamique de l'érable qui pousse plus rapidement et étouffe les jeunes chênes (des actions de dégagement



sont régulièrement menées par les équipes de forestiers de l'ONF) ;

- La maladie des frênes, la « chalarose » provoquée par une espèce de champignon qui pénètre dans l'arbre par les feuilles, provoquant leur flétrissement. Il gagne ensuite les ramures, qui se nécrosent. Les jeunes arbres meurent rapidement tandis que les vieux sujets dépérissent lentement. Un abattage permet de valoriser les grumes tant que cela est possible. (Pour les parcelles privées, il appartient aux propriétaires de prendre les mesures nécessaires.)

Concernant la faune et le gibier, les principales espèces chassées sont présentes : sanglier, chevreuil, renard, blaireau, ainsi que les principaux mustélidés (putois, martre, hermine, belette). Les oiseaux sont particulièrement bien représentés avec notamment six espèces différentes de pics.

Notre forêt communale, ouverte au public, permet aussi la promenade et la découverte de la nature. Il appartient à chacun d'être responsable, de ne pas la dégrader et de ne pas la souiller par des dépôts sauvages.

La municipalité est en liaison constante avec les agents de l'ONF et la Brigade Verte qui nous aident à faire respecter la réglementation. ■

Les vacances d'hiver de nos jeunes

Cet hiver les accueils de loisirs de la ville ont été confrontés à de nombreuses restrictions sanitaires. Habituellement un séjour d'initiation au ski était proposé aux 7-17 ans, mais cette année ce séjour n'a pas pu avoir lieu. Ce sont donc des animations entièrement créées par les équipes d'encadrement qui ont été proposées durant les deux semaines. ■

Les Ouistitis

Pas moins de 75 Ouistitis ont été accueillis durant les vacances d'hiver. L'équipe pédagogique leur a concocté un programme original et varié afin qu'ils passent de merveilleuses vacances.

Du 22 au 26 mars 2021, les enfants sont partis à la conquête de l'espace : fabrication de fusées, grand jeu des astronautes et autres activités étaient au programme de cette semaine qui a été clôturée par une journée « spatiale ».

Du 1^{er} au 5 mars 2021, les enfants ont plongé à 20 000 lieues sous les mers. Créations d'animaux aquatiques, grand jeu de l'océan et projection étaient au programme.

Petits et grands ont passé de très bons moments, et l'équipe a hâte de retrouver les enfants durant les prochaines vacances ! ■



Les Mikados



Outre les traditionnelles animations proposées par les animateurs de la structure (cuisine, jeux, bricolages...), les Mikados ont proposé un programme riche aux enfants durant les 2 semaines des vacances d'Hiver.

La première semaine, ils ont notamment participé au grand jeu de la banque, organisé durant la semaine « Mister Freeze ». La semaine fut conclue par la création de céramiques, avec la participation de Gaby. Elle a montré aux enfants comment créer des petits monstres et vases qu'ils ont par la suite pu ramener chez eux.

La seconde semaine fut placée sous le thème du cirque avec « Le chapiteau sous la neige » ; l'occasion pour les enfants de jouer aux acrobates et de participer à la création d'un petit spectacle. ■

Animation jeunesse

Cet hiver 100% des animations proposées aux adolescents étaient faites maison. L'équipe du service jeunesse a mis en place un maximum de grands jeux et d'animations exceptionnelles afin que l'ensemble des jeunes y trouvent leur bonheur. Mission accomplie, puisqu'en moyenne 24 jeunes étaient présents par jour.

La première semaine une grande kermesse a été organisée avec course en sacs, défis d'adresse, planté de clous, courses rigolotes et autres jeux... Une journée entière a été consacrée au concours du meilleur pâtissier par équipes. Une épreuve imposée sur le thème de la tarte au citron meringuée ainsi qu'une épreuve libre l'après-midi ont permis de départager les 22 concurrents. Un maximum de jeux extérieurs ont également été organisés afin de s'aérer et de profiter du temps clément.

Durant la deuxième semaine, les jeunes ont pu prendre part à un atelier macramé sur 2 matinées. Ils ont aussi participé à une après-midi casino où blackjack, poker, jeu de roulette et autres étaient au rendez-vous. De plus, les jeunes ont découvert quelques coins cachés de Blotzheim au travers d'une course d'orientation. Le point d'orgue de la semaine a été l'après-midi escape-game où 34 adolescents ont tenté de résoudre des énigmes sur le thème de l'Égypte afin de s'échapper du tombeau d'un pharaon.

L'animation jeunesse a eu une très forte fréquentation cet hiver, les jeunes étaient heureux de pouvoir se retrouver et s'amuser ensemble. ■



Contact 3-6 ans :

Accueil de loisirs « Les Ouisstis »
1a, avenue Nathan Katz - 68730 BLOTZHEIM
Tél : 03 89 40 15 45 - mairie.ouistitis@blotzheim.fr

Contact 6-11 ans :

Centre de loisirs « Les Mikados »
19a, rue du Foyer - 68730 BLOTZHEIM
Tél : 03 89 68 43 69 - mairie.mikados@blotzheim.fr

Contact 11-17 ans :

Schmitter Cédric - Service jeunesse et sports
3, rue du Rhin - 68730 Blotzheim
Tél : 03.89.68.40.09 - mairie.jeunesse@blotzheim.fr

Police Municipale



Bureau: 4a rue de l'Artisanat

☎ 03.67.93.00.10 du lundi au vendredi en journée (en cas d'absence, pour toute urgence, composez le 17)

✉ police.municipale@blotzheim.fr

C'est avec l'arrivée de Bruno Lequin, chef responsable de service, le 1^{er} mars, que la police municipale de Blotzheim est devenue une réalité.

Il a démarré ses fonctions par une importante partie administrative à gérer, avec la finalisation des différentes demandes d'autorisations nécessaires qui avaient déjà été préalablement lancées. Puis il lui a fallu apprendre à connaître le ban de Blotzheim et faire connaissance avec les services municipaux, les écoles, le collège, les commerçants...

Les missions de la police municipale seront nombreuses et variées: juguler les incivilités, contrôler le respect du code de la route, les stationnements, faire respecter les arrêtés municipaux, contrôler l'application du code de l'urbanisme et des autorisations de construire, s'occuper de la vidéo-surveillance.

Ce service sera étoffé d'ici la fin de l'été avec l'arrivée d'un deuxième policier municipal et un troisième poste sera créé en 2022. ■

Rappel sur le bruit de voisinage causé par les travaux de bricolage ou de jardinage selon l'arrêté municipal n° 89-2012, Article 2



Merci de penser au voisinage

Merci de respecter l'arrêté municipal concernant le bruit de voisinage, pour le bien-être de tous.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30
 - les samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h
- avec interdiction de travailler les dimanches et jours fériés.

Retrouvez tous les arrêtés municipaux sur le site de la ville

Rappel sur l'obligation de tenir les chiens en laisse sur l'ensemble du ban communal selon l'arrêté municipal n° 283-2019, Article 3



Sur l'ensemble du ban communal, voies ouvertes à la circulation publique (domaine public ou privé de la commune), les chiens doivent impérativement être tenus en laisse par leurs propriétaires. Les chiens dits dangereux (chiens de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie) doivent, de surcroît, être muselés.

Dans le cas contraire, ils seront considérés comme animaux sans maître et en état de divagation. Par conséquent, une mise en fourrière ainsi qu'une contravention peuvent être ordonnées.

Fibre optique

La totalité du ban communal est désormais couverte par le réseau fibre, mis à part certains logements qui nécessitent encore des interventions techniques.

Pour les collectifs (bâtiments de plus de 3 logements), il est impératif que les bailleurs ou syndics autorisent par convention Rosace à poser le point de mutualisation dans l'immeuble, qu'ils fournissent un diagnostic amiante (pour les anciens immeubles) et qu'ils acceptent le DTI (Dossier Technique d'Intervention). Ces échanges réglementaires, ainsi que les délais pour effectuer les travaux, expliquent l'ouverture commerciale décalée sur certains de ces bâtiments.

Toutes les informations sont disponibles sur le site de Rosace (<https://www.rosace-fibre.fr/>) pour découvrir les différentes étapes préalables



à une demande de raccordement ainsi que les opérateurs qui peuvent être choisis.

Si vous avez des questions, merci de vous adresser directement à Rosace et non à la commune.

Rappelons que Saint-Louis Agglomération a participé au cofinancement de cette opération à hauteur de 175€ par branchement, soit un investissement d'un peu plus de 379.000€ pour Blotzheim. ■

Elections Régionales et Départementales



Le nombre de conseillers régionaux à élire variera légèrement pour la nouvelle Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Auparavant, le conseil régional du Grand Est comprenait 60 sièges pour les deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, (35 et 25 respectivement). Désormais, la CeA n'élira plus que 58 conseillers régionaux.

Dates des scrutins

20 juin (1^{er} tour) et 27 juin (2^{ème} tour)

Palais Beau Bourg

Pour les élections départementales, le nombre de conseillers ne varie pas avec la création de la CeA, puisqu'aucun canton n'a été créé ou supprimé.

Mais au lieu de conseillers départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, ce seront des « conseillers d'Alsace » qui seront élus, et qui siègeront ensemble. ■

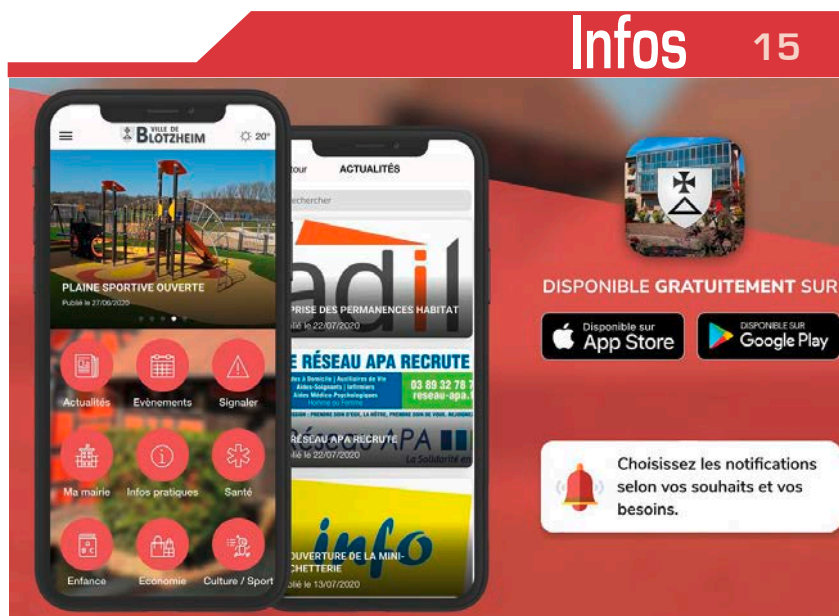
N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité (obligatoire)

Application mobile Néocity

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, téléchargez l'application mobile de Blotzheim. Vous y trouverez toutes les actualités et informations utiles concernant notre ville.

Elle nous permet aussi de vous envoyer des notifications : alertes météo, infos concernant les écoles, les périscolaires, les travaux, ...

Utile également pour nous contacter.



SIGNALER

Utilisez l'onglet « Signaler » lorsque vous constatez par exemple un nid de poule dans une rue, un candélabre qui ne fonctionne plus, un désordre dans un espace vert, etc.



Onglet « Signaler »

Choisir

Ajouter les infos

FORMULAIRE DE CONTACT

Utilisez l'onglet « Ma Mairie – Contactez-nous » pour nous envoyer des informations concernant des incivilités, des voitures mal stationnées, etc.



Onglet « Ma Mairie »

Choisir « Contactez-nous »

Ajouter les infos

Il est important de choisir le bon onglet pour nous contacter, ce qui nous permettra de vous répondre plus rapidement.

Les **signalements** sont envoyés directement aux services techniques qui s'occuperont du désordre signalé. Les messages envoyés par le **formulaire de contact** sont traités par les services administratifs qui s'occuperont de faire suivre aux services concernés ou aux élus. ■

Deux boites à livres

Une à côté de la bibliothèque-médiathèque (place de l'échiquier), l'autre devant la mairie dans la cabine téléphonique (Rue du Rhin).

Une boîte à livres est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture. En déposant ou en empruntant un livre dans une boîte à lire, vous lui donnez une seconde vie, tout en respectant l'environnement.

L'utilisation des boîtes à livres est fondée sur le civisme et le partage.

- Ne pas déposer des livres trop vieux ou abimés.
- Bien ranger les livres que l'on dépose.
- Ne pas mettre de magazines, périodiques, revues, anciens calendriers et agendas.

Veuillez respecter aussi bien le personnel de la bibliothèque qui s'occupe de ces deux boîtes à livres que les personnes réellement intéressées par le concept. Ne les considérez pas comme des déchèteries ou des dépôts sauvages. ■



Sich isetza fer d'Sprooch

Salü binander!

Do bín ìch wider mit mim elsasser Egga.

Ich hoff ihr sind Alli gsund. Mir laba zur zitt ebbis schräckligs. Da Virus macht uns fecht z'schaffa. Nit amol a Schmutz därf ma anander me ga. Hoffentlig kenna mir wider normal laba wenn alli g'impft sin.

Jezt kunnt d'r Friajohr weder. Baïm bliia wider, d'Végélé pfiffa wia latz. Jetzt ech Osterputz agsaïd. S'ganza HüS wird üf dr Kopf gstellt.

D'Màtràtza und Teppich warda üskloppft. Ich weiss zwar nit ob dass hit no so esch.

As git a Schpréchlé: Am Maria Verkündigung, kehra àlli Grässlé um.

Am letchta Blotz 'Notes hân ì froggt wass «Spala» heisst.

D'René hät g'andworda. Merci.

Also Spàla kunnt vo Spalen, Spalen sin Befestigungen dia mit im Boda igschlagani Pfähler erstanda sin. So gits Palissade oder Hæg. As diant als Schutz fir a Stadtviertel. Also dass Viertel vo Blotza wo so heisst.

oder

As warda sumpfigi Strossaabschnitt mit Holzbalka ,sogenannti Spalen, belegt.

Bliebet gsund, un bis zum nächtamol. ■

Edith Bixel



Naissances

- Le 10 juillet
Tanit CORRALES – RABASA
- Le 12 juillet
Adam BROM – SIEBER
- Le 16 juillet
Sélénée ZIEGELTRUM - QUIRIN
- Le 13 août
Mylan BARRACA - BINGLER

- Le 8 septembre
Océane RUETSCH - RICHARD
- Le 16 septembre
Enola POIROT-VALENCIA
- Le 21 septembre
Emir MUSLIJI – MEMEDI
- Le 22 septembre
Célia CANCELA – FERREIRA
- Le 02 octobre
Elsa GUICHARD – VUILLEMIN

- Le 05 octobre
Siméon WILLIAMS - BARASCUD
- Le 20 octobre
Chloé REY – MULLER
- Le 22 octobre
Nael CALBOLI – AL-MIDANI
- Le 21 novembre
Nina DARPIN - POIRIER



Décès

- Le 11 juillet
Richard BRITSCHU – 79 ans
- Le 28 juillet
Serge NITHARDT – 62 ans
- Le 11 août
Vincent PRESUTTI – 82 ans
- Le 15 août
Marie Louise MEYER veuve STOETZER – 92 ans
- Le 22 août 2020
Léger WELZ – 73 ans
- Le 25 août
Paul SCHWEITZER – 73 ans
- Le 25 août
Marie WASSNER veuve BACH – 82 ans
- Le 28 septembre
Stephen BEDFORD – 69 ans
- Le 30 septembre
Lucien STALDER – 75 ans
- Le 05 octobre
Lucie DISSLER épouse BURY – 74 ans
- Le 10 octobre
Alphonsine LAWERHEIM vve ZAPPELINI – 89 ans
- Le 18 octobre
Gérard KREIDER – 85 ans

- Le 19 octobre
Ali HAMAÏ
- Le 25 octobre
Isabelle BANC épouse BOTT – 57 ans
- Le 27 octobre
Yvonne CHRIST, épouse MEHLIN – 63 ans
- Le 28 octobre
Jacques VICENCIO – 83 ans
- Le 24 novembre
Séverine HUCK – 36 ans
- Le 25 novembre
Bernhard MEISTER – 49 ans
- Le 28 novembre
Esau LELEIVAI – 55 ans
- Le 09 décembre
Victor MENDES – 68 ans
- Le 14 décembre
Marie ALLEMANN veuve WILD – 93 ans
- Le 17 décembre
Hélène BAUMANN épouse GRAFF – 89 ans
- Le 20 décembre
Antoine WANNER – 94 ans
- Le 26 décembre
Marcel GEIGER – 86 ans
- Le 30 décembre
Liliane LÉVÊQUE – 66 ans



Mariages célébrés à Blotzheim

- Le 16 juillet
Benoît VOUMARD & Anna NEUHAUS
- Le 25 juillet
André SCHILLING & Mylène DIETSCHY
- Le 25 juillet
Jérémy MARTIN & Petria DARTOIS
- Le 01 août
Raphaël ALLEMANN & Johanna HEMMERLIN
- Le 08 août
Mathieu GAUSSELAN & Laura LEONI
- Le 12 septembre
Anthony ZIMMERMANN & Laura HABERKORN



- Le 19 septembre
Jonathan BILLIG & Muriel BENOIST
- Le 26 septembre
André MARTZ & Carole CATHALA
- Le 03 octobre
Pierre SCHNEEBERGER & Kateryna SKRYPKO
- Le 10 octobre
Ugo FRANZO & Vanessa UBEDA
- Le 24 octobre
Stéphane SPECKER & Marilyne STALDER

ANNIVERSAIRES REMARQUABLES

(Mai 2021 - Octobre 2021)

10 mai	WEISS Jean	28 rue de Michelbach	85 ans
24 mai	LIEBY Fernand	5 rue de Village-Neuf	85 ans
24 mai	FELBLINGER Georges	11 rue du Mar. De Lattre de Tassigny	80 ans
10 juin	SIMMET Robert	26 rue Hopfet	90 ans
29 août	SCHLICHT Marie-Louise née REIN	15 rue de la Couronne	90 ans
4 septembre	JACOB Louis	10 rue Hopfet	85 ans
1 ^{er} octobre	RITTY François	8 rue du Printemps	80 ans
16 octobre	MAHLER Monique née KASPER	15B rue Alma	80 ans
21 octobre	RITTER Liselotte née KRAFFT	19 rue du Printemps	80 ans

NOCES D'OR : 50 ans de mariage

25 mai	SCHMITT Marcel et Mauricette (née EIGENMANN)	7 rue du Tribunal
16 juillet	PROTHE Bernard et Michèle (née DANGEL)	2 rue des Muguetts
21 août	HILAIRE Hervé et Laurence (née AMELOT)	12 rue des Cigognes

NOCES D'ORCHIDÉE : 55 ans de mariage

24 septembre	MENDES SERRA Americo et Rosa (née ANTUNES)	6 rue de l'Industrie
--------------	---	----------------------

NOCES DE DIAMANT : 60 ans de mariage

13 octobre	ADLER Raymond et Marie-Claire (née MOEBEL)	2 rue du Ruisseau
------------	---	-------------------

Toutes les personnes (ou leurs représentants légaux) ont donné leur accord pour la publication des informations dans cette rubrique, conformément à la Réglementation Relative à la Protection des Données Personnelles (RGPD) et aux dispositions de l'article 9 du Code Civil.



SOCIAL

Assistantes sociales:

Centre médico-social (sur rendez-vous, jeudi de 14h à 17h en mairie)	03.89.70.91.80
Mme PFAFF (Pôle gérontologique).....	03.89.89.71.00

SERVICES PUBLICS

Véolia Eau (24h/24).....	09.69.32.35.54
ENEDIS (ex ERDF).....	09.72.67.50.68
GrDF Urgence Sécurité Gaz (24h/24).....	08.00.47.33.33
Renseignement/Raccordement ou déplacement d'ouvrage Gaz:	09.69.36.35.34
Saint-Louis Agglomération: service assainissement à Saint-Louis	03.89.70.22.65
Tri-astuce à Village-neuf.....	03.89.70.22.60
Transport/Distribus.....	03.89.69.73.65

Conciliateurs de justice:

- M. WINTERBERG et M. RICHARD chaque lundi de 9h à 11h à la mairie de Huningue
- Mme FRUEH et M. RICHARD chaque jeudi de 9 h à 11 h à la mairie de Saint-Louis

EN CAS D'URGENCE

Sapeurs-pompiers	18
Gendarmerie de Saint-Louis	17
Samu	15
Appel d'urgence européen.....	112
Sans abri	115
Enfance maltraitée	119
Centre antipoison de Strasbourg	03.88.37.37.37
Brigade verte de Hagenthal-le-Bas	03.89.74.84.04
S.P.A de Mulhouse	03.89.33.19.50
Pompes funèbres (voir tableau affiché à la mairie)	

Professionnels du secteur médical ou paramédical:

retrouvez toutes les informations sur le site internet de Blotzheim dans la rubrique « Services - Services (para)-médicaux »

A noter: Pour tous les médecins du pôle santé il n'y a plus qu'un numéro de téléphone unique:
03 89 68 41 38

Cette édition du bulletin d'information
a été tirée à 2 750 exemplaires
pour la somme de 4 053,50 Euros TTC

Directeur de la publication: Monsieur le Maire

Impression: Freppel Imprimeur





Nouvelle aire de pique-nique, cofinancée (mobiliier) par le Club Vosgien, à l'entrée du verger communal situé à 10 minutes à pied du parking du casino.

